

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 19 avril 2021

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 13, 14 et 15 avril 2021

2021 SG 12 - Convention de coopération relative aux enjeux de prévention et de sécurité entre la Ville de Paris et la Ville d'Issy-les-Moulineaux

M. Nicolas NORDMAN, rapporteur

Le Conseil de Paris,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le projet de délibération en date du 30 mars 2021, par lequel la Maire de Paris lui demande d'approuver la Convention de coopération relative aux enjeux de prévention et de sécurité entre la Ville de Paris et la Ville d'Issy-les-Moulineaux ;

Vu la loi 82-1169 du 31 décembre 1982 relative à l'organisation administrative de Paris, Marseille et Lyon et des établissements publics de coopération intercommunale ;

Vu la Convention de coopération entre la Ville de Paris, la Ville d'Issy-les-Moulineaux et la Ville de Vanves adoptée par le Conseil de Paris les 1, 2, 3 et 4 octobre 2019 ;

Vu la Convention de coopération relative aux accès aux équipements publics culturels et sportifs entre la Ville de Paris et la Ville d'Issy-les-Moulineaux adoptée par le Conseil de Paris des 3 et 4 février 2020 ;

Vu l'avis du Conseil d'arrondissement du 15^{ème} en date du 29 mars 2021 ;

Sur le rapport présenté par M. Nicolas NORDMAN, au nom de la 3ème Commission,

Délibère

La Maire de Paris est autorisée à signer, au nom et pour le compte de la Ville de Paris, la Convention de coopération relative aux enjeux de prévention et de sécurité entre la Ville de Paris et la Ville d'Issy-les-Moulineaux.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO